

Remarques d'ouverture du Comité de mise en oeuvre de l'article 5

2020-06-30

Je vous remercie Monsieur le Président.

Chers collègues, j'ai l'honneur de m'adresser à vous au nom du Comité de mise en oeuvre de l'article 5, qui est présidé par le Canada et qui comprend également l'Autriche, la Norvège et la Zambie.

Pour ceux qui sont moins familiers avec le travail du Comité, notre objectif est d'intensifier les efforts, y compris ceux contenus dans le Plan d'action d'Oslo, pour favoriser la mise en oeuvre intégrale de l'article 5 par les États parties le plus tôt possible.

Notre mandat comprend entre autres :

- l'examen de l'information fournie par les États parties sur la mise en oeuvre de l'article 5 et des engagements compris dans le Plan d'action d'Oslo;
- la présentation d'observations préliminaires aux Réunions d'intersession, et de conclusions et recommandations à l'Assemblée des États parties;
- la préparation pour l'Assemblée des États parties d'analyses des demandes de prolongation du délai de l'article 5; et finalement
- la considération dans chaque aspect de notre travail des questions liées à l'égalité des sexes et aux différents besoins et expériences des personnes dans les communautés touchées.

Afin de réaliser le mandat du Comité, nous présentons à cette Réunion des observations préliminaires, qui sont basées sur l'information fournie par les

États parties dans leurs rapports en vertu de l'article 7, ainsi que dans les plans de travail mis à jour et les demandes de prolongation. Ces observations sont accessibles sur le site Web de la Convention et seront envoyées aux États concernés avec certaines demandes d'information supplémentaire.

Je tiens à remercier tous les États qui ont collaboré avec le Comité en fournissant de l'information sur leurs efforts de mise en oeuvre de l'article 5. Je tiens aussi à féliciter les États pour le progrès réalisé, et je vous assure du soutien de notre Comité dans vos efforts de mise en oeuvre de l'article 5.

En ce qui concerne nos observations, j'aimerais signaler que nous avons constaté une augmentation légère par rapport à l'an dernier du nombre de rapports en vertu de l'article 7 soumis par des États qui sont dans le processus de compléter la mise en oeuvre de leurs obligations en vertu de l'article 5. Nous avons aussi noté dans plusieurs cas une amélioration de la qualité des rapports. Cependant, certains États qui sont dans le processus de compléter la mise en oeuvre de leurs obligations en vertu de l'article 5 n'ont pas soumis de rapports depuis plusieurs années, ce qui est une source de préoccupation. Notre Comité souhaite mettre l'accent sur l'importance de soumettre les rapports manquants afin d'informer les États parties du progrès réalisé dans la mise en oeuvre de la Convention.

Nous reconnaissons que la COVID-19 a rendu l'année en cours plus difficile pour tout le monde. Dans plusieurs cas, cela s'est traduit par un retard dans la soumission de rapports en vertu de l'article 7, de plans de travail ou de demandes de prolongation, ou même par la non-soumission de ces documents. Dans de tels cas, le Comité réitère son invitation aux États parties concernés de

fournir une mise à jour sur le statut du progrès dans la préparation de ces documents.

Suite à l'adoption du Plan d'action d'Oslo, nous devons établir une base de référence sur la mise en oeuvre de l'article 5 et des engagements pertinents du Plan d'action d'Oslo, y compris ceux liés à la sensibilisation aux dangers des mines. Afin d'avoir l'image la plus précise possible, il est essentiel que les rapports manquants soient soumis dès que possible. Nous comptons sur votre collaboration à cette fin, et restons à votre disposition pour offrir de l'aide si nécessaire.

En ce qui concerne les demandes de prolongation, qui sont un aspect essentiel du travail de notre Comité, je présenterai une mise à jour plus tard dans la journée, au début de la session où les États parties auront la possibilité de présenter leurs demandes de prolongation.

Pour terminer, je voudrais aussi souligner que notre Comité organise une discussion entre experts qui se tiendra mercredi après-midi et qui portera sur la lutte contre les mines antipersonnel de nature improvisée dans le cadre de la Convention. Nous espérons que vous pourrez vous joindre à nous en grand nombre pour cet événement.

Chers collègues, notre Comité est honoré de travailler avec vous en cette première année de mise en œuvre du Plan d'action d'Oslo, et en préparation de la Dix-huitième Assemblée des États parties. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout soutien que nous pouvons offrir. Je vous remercie.